

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 20 février 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de février 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Claude Roy	Marston
Bernard Grenier, maire suppléant	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

#### 1.0

#### QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2.0

#### ORDRE DU JOUR

Il est demandé que les points 10.1 PRÉSENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE POSTE DU GRANIT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE et 15.13 NOMINATION D'UTILISATEURS DU SYSTÈME GALA – CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DU GRANIT soient traités après le point 6.0 Bons coups.

Il est demandé d'ajouter au point 18.0 VARIA les points suivants :

- Permis d'abattage d'arbres
- Données GSP erronées

**2019-27****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2019
- 6.0 BONS COUPS
- 10.1 PRÉSENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE POSTE DU GRANIT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 15.13 NOMINATION D'UTILISATEURS DU SYSTÈME GALA – CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DU GRANIT
- 7.0 **AMÉNAGEMENT**
  - 7.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
  - 7.2 FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI PDZA
- 8.0 **ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
  - 8.2 RETOUR AU TRAVAIL – AGENT À L'ENVIRONNEMENT
- 9.0 **TRANSPORT**
  - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
  - 9.2 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - INTENTION DE

## DEMEURER ORGANISME MANDATAIRE

10.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

- 10.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 10.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.4 DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
- 10.5 ÉTAT DE SITUATION – RENOUELEMENT DES ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 10.6 ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2019
- 10.7 ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE
- 10.8 DEMANDE POUR RENDRE ADMISSIBLE LE REMBOURSEMENT DES TAXES PAYÉES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

11.0 **SERVICE D'ÉVALUATION**

- 11.2 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 11.3 RETOUR AU TRAVAIL – VISITEUR

12.0 **DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

- 12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
- 12.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS
- 12.3 RECOMMANDATIONS DU CCC – LISTE DES PROJETS DES ORGANISMES DIFFUSEURS
- 12.4 REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018
- 12.5 APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
- 12.6 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE – ROUTE DES SOMMETS
- 12.7 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 12.8 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
- 12.9 EMBAUCHE – RESSOURCE EN LOISIRS

**13.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

**14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES**

14.2 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC – DEMANDE D'AJOUT DU FOURNISSEUR CÂBLE AXION AU PROGRAMME DE SUBVENTION FAMILLES BRANCHÉES

**15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

15.1 COMPTES À PAYER

15.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JANVIER 2019

15.3 REMISE DES RELEVÉS 1 ET T4 POUR L'ANNÉE 2018

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

15.5 MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES

15.6 FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS D'ORGANISMES EXTERNES

15.7 REMPLACEMENT DE MEMBRES – DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC

15.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

15.9 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

15.10 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

15.11 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

15.12 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

15.14 PROVENANCE DES DONNÉES DU DÉCRET DE LA POPULATION

**16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC

- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Comité voie de contournement

## 17.0 **PROJET ÉOLIEN**

### 17.14 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

## 18.0 **VARIA**

- Reconnaissance employés
- Réparation du DAB
- Abattage d'arbres
- Données GSP erronées

## 19.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 20.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### 3.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

### 4.0

#### SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

##### **SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Communication Stratford – Coop de solidarité en câblodistribution**
  - Réception des signatures de la convention relative à l'octroi d'une aide financière Fonds de développement de la MRC du Granit pour le projet « Prolongement du réseau internet – Phase 2 ».
- **Transports Québec**
  - Documents présentés lors de la rencontre annuelle avec les MRC de l'Estrie ; direction générale, sécurité routière, coordination et relations avec le milieu, programme d'aide à la voirie locale.
  - Accorde la somme de 173 144 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, à titre de contribution de base 2018.

##### **SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)**

- **MRC du Granit**
  - La MRC du Granit est extrêmement heureuse d'annoncer que le bâtiment qui abrite ses bureaux administratifs est en nomination dans le cadre de la sixième édition du Prix excellence du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois.
- **SDEG**

- À l'occasion de leur dernière rencontre du conseil d'administration de l'année 2018, les administrateurs de la Société de développement économique du Granit (SDEG) ont décidé de supporter annuellement un organisme du milieu en remettant une somme de 3 500 \$. Pour l'année financière 2018, *La Constellation du Granit* est l'organisme qui a été choisi. Pour l'année 2019, la même somme de 3 500 \$ a déjà été attribuée. *Place aux jeunes du Granit* est l'organisme bénéficiaire.
- Présentation de la carte des activités de la 12<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'intergénération du Granit, du 4 au 10 février 2019.

## COURRIER

- **Animations Kiwi**
  - Présentation de forfaits et des tarifs 2019 ; service de maquillage pour enfants, confection de ballon, atelier d'hula-hoops etc.
- **Association des Riverains du lac Aylmer**
  - Annonce la démission de Daniel Poirier au poste de président de l'ARLA et l'élection de Robert Mitchell comme nouveau président de l'association.
- **Comité culturel Mégantic**
  - Réception de leur rapport annuel 2017-2018.
- **Écho de Frontenac**
  - Invitation à réserver de l'espace publicitaire dans le cadre d'un cahier spécial dédié aux personnes âgées du Granit.
- **Fédération Histoire Québec**
  - Promotion de leurs services dans notre région, offre d'adhésion pour devenir une société membre.
- **Fédération Québécoise des municipalités**
  - Le jeudi 21 février 2019 au Centre des congrès de Québec, tenue du Forum des communautés forestières qui sera l'occasion, non seulement de dresser le portrait de la situation actuelle, mais également d'amorcer l'élaboration de stratégies visant à favoriser l'atteinte de nos objectifs, tant au plan de la lutte au réchauffement climatique que de l'essor de notre industrie forestière. Nous sommes par ailleurs convaincus que ce Forum contribuera de manière significative à la réflexion entourant les enjeux liés à l'industrie forestière qui sont déterminants pour l'avenir de nos régions.
- **Grand tour du lac Mégantic**
  - Formulaire de demande de commandite pour solliciter notre collaboration en tant que partenaire pour la 28<sup>e</sup> édition qui aura lieu le dimanche 2 juin 2019.
- **JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie**
  - Du 3 au 9 février prochain se tiendra la Semaine de prévention du suicide sous le thème *Parler du suicide sauve des vies*. Nous vous encourageons à parler sans gêne de cette problématique durant cette semaine et tout au long de l'année !
- **Maison de fin de vie du Granit**
  - Remerciement pour le don de 75 \$ qui aidera à poursuivre la mission de bons soins en terminaison de vie.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
  - Fermeture du dossier 551300 dans le cadre du volet 3 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- **Ministère de la Sécurité publique**
  - Dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires, nous avons reçu le 22 janvier 2016 un versement de 6 500 \$. Le nombre de candidats ayant commencé la formation étant moins que le nombre considéré lors du versement de l'avance, le montant admissible sera alors diminué à 11 375 \$.
  - Dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires, nous avons reçu le 2 février 2017 un versement de 6 500 \$. La formation des candidats pour cette cohorte n'a pas démarré

dans les délais prévus, par conséquent nous devons retourner ce montant au ministre des Finances.

- Accusé réception de notre chèque de 6 500 \$ dans le cadre de la récupération dans notre dossier, volet 1 de l'année financière 2016-2017, Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.
- **MRC des Appalaches**
- Règlement no. 189 amendant le schéma d'aménagement révisé no. 75 et ayant pour effet d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, et ce afin de permettre à la municipalité d'agrandir son parc industriel.
- **Municipalité de Bury**
- Résolution no. 2018-12-187 ; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales ; que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet par suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.
- **Municipalité de Chartierville**
- Résolution no. 19-3057 ; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales ; que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet par suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.
- **Municipalité de Dudswell**
- Résolution no. 2019-010 ; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales ; que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet par suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.
- **Municipalité de Frontenac**
- Résolution no. 2019-021 ; demande à ce que la MRC du Granit fasse parvenir une demande à la compagnie Axion pour qu'il s'inscrive au nouveau programme *Familles branchées*.
  - Règlement no. 440-2018 concernant l'interdiction de consommer du Cannabis dans les endroits publics.
- **Municipalité de Lambton**
- Copie du projet de règlement no. 18-476 modifiant le règlement de zonage no. 09-345 afin de modifier le zonage du lot 5 688 251, cadastre du Québec, pour permettre à l'entreprise Lacroix Sport d'agrandir son aire d'entreposage.
- **Municipalité de Milan**
- Règlement no. 2019-01 concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics.
- **Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn**
- Résolution no. 2018-12-256 ; participe au programme des matières organiques (bacs bruns) en 2019 et qu'une collecte de 3<sup>e</sup> voie à toutes les portes de la municipalité soit effectuée, 21 fois par année, afin d'améliorer le pourcentage des matières organiques.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
- Résolution no. 2019-01-29 ; s'oppose à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et invite les autres municipalités à demander à leurs députés, à la ministre de la Sécurité publique et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.
- **Municipalité de Weedon**
- Résolution no. 2019-011 demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités

locales ; que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet par suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

- **Mutuelle des municipalités du Québec**
  - Notre part de la ristourne 2018 sera de 2 372 \$.
- **Société d'Habitation du Québec**
  - La SHQ rappelle que la MRC doit l'informer du budget qu'elle souhaite obtenir pour une éventuelle programmation 2019-2020 du programme RénoRégion.
- **Tribunal administratif du Québec**
  - Avis de convocation à l'audience du recours no. SAI-Q-235575-1808, municipalité d'Audet, le 13 mars 2019, à 9 h 30, au Palais de Justice de Lac-Mégantic.

## REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

5.0

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2019

**2019-28**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

BONS COUPS

Madame le préfet souligne la semaine de la persévérance scolaire et la présence d'étudiants de la polyvalente Montignac qui sont venus à la séance du comité administratif de ce lundi. Elle ajoute que plusieurs municipalités ont participé en soulignant cette semaine de différentes façons. Elle termine en mentionnant que dimanche dernier avaient lieu les portes ouvertes de la MFR et que la MRC a remis



son certificat qu'elle pouvait émettre dans le cadre de la persévérance scolaire à la direction de la MFR soit messieurs Marcel Boulanger et André Campeau.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, mentionne les nombreuses activités qui ont eu lieu depuis le début du mois, entre autres dans le cadre de la programmation Plaisirs d'hiver.

Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, mentionne que la fête de la St-Valentin a été soulignée dans le cadre d'un repas et d'une soirée dansante.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne le bon coup collectif auquel plusieurs municipalités ont participé, soit les séjours exploratoires de Place aux jeunes auquel 15 jeunes professionnels désireux de s'établir dans la région ont participé.

Monsieur Jeannot Lachance, maire de Saint-Robert-Bellarmin, souligne sa participation ce matin à Québec au lancement officiel de la saison des sucres de l'Association des producteurs et productrices acéricoles du Québec. Il ajoute qu'il représentait sa municipalité, laquelle étant celle ayant le plus d'entailles en Estrie, au Québec et au Canada avec le nombre d'entailles par habitant, soit près d'un million pour 575 résidents.

Monsieur Bernard Grenier, maire suppléant de la Municipalité de Milan, mentionne un partenariat avec Polycor pour ajouter au sentier écossais la reproduction de Callanish Stones (pierres Callanish). Il souligne le lancement de la nouvelle bière écossaise « Morrison » qui sera faite dans le cadre des funérailles de Donald Morrisson.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, mentionne que la municipalité a désormais une nouvelle identité visuelle, laquelle a été lancée la semaine dernière.

## 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

### 10.1

#### PRÉSENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE POSTE DU GRANIT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Maxime Gladu, responsable du poste du Granit de la Sûreté du Québec, depuis le 17 décembre dernier se présente et fait état de son parcours professionnel. Il souligne sa vision axée sur le partenariat, la collaboration, l'échange et la communication.

## 14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

### 14.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Monsieur Rafael Lambert fait un résumé. L'étape de la caractérisation se poursuit, il n'y a que 4 municipalités pour lesquelles les données sont manquantes. Une fois complètes, elles seront transmises à M. Cullins, BC2 Tactic, qui pourra établir le plan d'ingénierie préliminaire et le déposer, nous l'espérons, pour le mois d'avril. Il ajoute que certaines zones ont pu être ajoutées provenant des propriétés d'acériculteurs. Des questions sont posées en lien avec le respect des délais et les prochaines étapes ainsi qu'au niveau des nouvelles technologies disponibles.

Madame le préfet mentionne que le 4 mars prochain, une rencontre est prévue à Magog pour discuter des projets Internet des autres MRC afin d'échanger sur l'avancement des travaux et les différents besoins des MRC.

15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

15.13

NOMINATION D'UTILISATEURS DU SYSTÈME GALA – CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DU GRANIT
--

**2019-29**

**NOMINATION D'UTILISATEURS DU SYSTÈME GALA – CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE le règlement de délégation de pouvoirs ou de signature de la Municipalité Régionale de Comté du Granit ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies ainsi que madame Suzelle Champoux, responsable de l'administration, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et ce, pour et au nom de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 AMÉNAGEMENT
-----------------

7.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
---

Monsieur Ghislain Breton, président du CCA fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 6 février dernier. Il a entre autres été discuté de la collecte des plastiques

agricoles et de l'excellente participation de la part des producteurs qui ont permis de recycler 30 tonnes de plastiques. Il a été discuté des 2 projets régionaux, soit le projet Arterre et travailleurs de rang. 2 demandes d'exclusion ont aussi été traitées.

## 7.2

### FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI PDZA

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, demande à ce qu'un poste de représentant de la Ville soit ajouté à la composition du comité par rapport à ce que le Comité consultatif agricole de la MRC a proposé.

## **2019-30**

### **FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI PDZA**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les membres suivants soient nommés ainsi que la composition du Comité de suivi de plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit :

Madame Marielle Fecteau, préfet

#### **Ville**

Julie Morin, maire de la Ville de Lac-Mégantic

#### **Secteur Parc Frontenac :**

M. Ghislain Breton, maire de Lambton

M. Mario Lachance, maire de Stornoway

#### **Secteur monts Mégantic et Gosford :**

M. Guy Brousseau, maire de Saint-Augustin-de-Woburn

#### **Secteur Chaudière :**

M. Bernard Therrien, maire de Saint-Ludger

#### **Secteur Lac-Mégantic :**

M. Claude Roy, maire de Marston

QUE des représentants des organisations suivantes fassent partie intégrante de la composition du comité, lesquels devront être nommés par leur organisation respective :

#### **Des représentants de l'UPA, soit :**

Deux membres de l'UPA locale

Un membre de UPA régionale

#### **Des représentants ministériels, soit :**

Un membre du MAPAQ

Un membre du MAMH

#### **Des représentants du milieu, soit :**

Un membre du milieu Forestier

Un membre du milieu Acéricole

Un membre Producteur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

## 8.1

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Lalumière, président du CCE, fait un résumé de la rencontre du

17 janvier dernier. Il a entre autres été question du plan de communication et du plan de travail du PGMR. Le succès de la collecte de plastiques agricoles a été discuté, le soutien à apporter aux municipalités en lien avec le compostage et comment sera géré la prochaine saison de la collecte des boues de fosses septiques (BFS) avec un nouvel entrepreneur et un agent aux BFS. L'exclusion par le gouvernement de l'utilisation des sacs biodégradables causera problème, surtout au niveau de la participation citoyenne, il a donc été discuté d'un appui aux MRC qui ont demandé au ministère de reconsidérer l'abolition des sacs biodégradables. Un sous-comité a été formé afin d'évaluer les projets déposés au Fonds bassin versant. Il a aussi été question de la participation, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, à une brigade verte pour la saison estivale, qui pourrait être subventionnée par Emploi été Canada.

Des questions sont posées en lien avec la récupération du verre. Il est entendu que la MRC voit à produire une publicité incitant les citoyens à mettre les bouteilles de verres à la récupération puisque Récupération Frontenac et en mesure de les valoriser via un projet-pilote. Il est finalement discuté de la prochaine visite de Récupération Frontenac et de son organisation.

## 8.2

### RETOUR AU TRAVAIL – AGENT À L'ENVIRONNEMENT

#### **2019-31**

#### **RETOUR AU TRAVAIL – AGENT À L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Robert Gagné soit réembauché à titre d'agent à l'environnement pour le service de l'environnement, dans le cadre de la cueillette des résidus domestiques dangereux et la vidange des installations septiques du territoire, et ce, à compter du 15 avril 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame la directrice générale à procéder à la réembauche de cette ressource pour la prochaine saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0	TRANSPORT
-----	-----------

## 9.1

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre qui a eu lieu le 22 janvier dernier. Il a entre autres été discuté des projets- pilotes. Les statistiques de transport depuis 2013 ont été envoyées aux maires, il y a quelques jours, par courriel. Des questions sont posées, madame le préfet validera les informations.

## 9.2

### TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - INTENTION DE DEMEURER ORGANISME MANDATAIRE

#### **2019-32**

#### **PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES, INTENTION DE**

**DEMEURER ORGANISME MANDATAIRE DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a ajouté aux lois qui régissent les municipalités des dispositions à l'effet d'obliger toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC a déclaré par son règlement numéro « 2005-18, RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE TRANSPORT ADAPTÉ » sa compétence en matière de transport adapté pour son territoire, et ce en se prévalant des articles 678.0.2.1 et suivants;

ATTENDU QUE le ministère des Transports nous demande d'adopter annuellement, une résolution les informant de notre intention de demeurer organisme mandataire pour le transport adapté de notre territoire;

ATTENDU QUE la planification stratégique 2008-2013 dont s'est dotée la MRC préconise l'ajout au service de transport adapté de notre territoire d'un service de transport collectif;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté de mettre en place un service de transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires a accepté de combiner ce service aux activités du service de transport adapté;

ATTENDU QUE la tarification demandée aux usagers pour l'année 2019 est de 3,25 \$ du passage pour l'un ou l'autre des services, ou de 36 \$ lors de l'achat d'une carte de 12 passages;

ATTENDU QUE, pour les services de transport adapté, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 49 120 \$;

ATTENDU QUE, pour les services de transport collectif, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 39 229 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit informe le ministère des Transports du Québec de son intention de demeurer organisme mandataire du transport adapté sur son territoire pour l'année 2019.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit informe le ministère des Transports du Québec de son intention de demeurer organisme mandataire du transport collectif sur son territoire pour l'année 2019.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit nomme Trans-Autonomie inc. comme organisme délégué pour la gestion de ces transports.

QUE le conseil des maires accepte d'investir, en plus de la contribution du ministère des Transports du Québec, un montant de 39 229 \$ à même une quote-part des municipalités pour la réalisation du transport collectif, pour la mise en œuvre de ce service pour l'année 2019.

QU'un montant estimé de 36 437 \$, provenant des surplus de l'organisme mandataire, soit affecté pour le développement du transport collectif.

QUE le conseil des maires prévoit recueillir et investir dans son transport collectif un montant estimé à 29 491 \$ provenant de la part des usagers de ce transport.

QUE le conseil des maires accepte d'investir, en plus de la contribution du ministère des Transports du Québec, un montant de 49 120 \$ provenant de ses municipalités membres, pour la réalisation du transport adapté sur notre territoire pour l'année 2019.

QUE le conseil des maires confirme avoir adopté à même ses prévisions budgétaires celles liées au transport adapté aux personnes handicapées.

QUE le conseil des maires prévoit recueillir des utilisateurs et investir dans son service de transport adapté un montant estimé à 35 482 \$ et un montant de 33 345,00 \$ provenant d'autres sources (interhospitalier et MSSS).

QUE l'intention de la MRC de demeurer organisme mandataire du transport adapté sur son territoire est conditionnelle au maintien de l'aide financière par le ministère des Transports du Québec pour l'année 2019.

QUE l'intention de la MRC de demeurer organisme mandataire du transport collectif sur son territoire est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière du ministère des Transports du Québec pour l'année 2019.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la direction régionale et à la direction du transport collectif du ministère des Transports du Québec ainsi qu'à Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------------------------------------

10.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

10.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 18 janvier dernier. Un citoyen de Lambton, M. Pierre Lemay, s'est porté citoyen bénévole pour que la MRC du Granit fasse partie du comité Échec aux crimes. Il a été question du partage des heures entre différents postes et les données en lien avec la patrouille nautique de l'été dernier ont été remises.

10.4

DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

**2019-33**

**DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - PRÉSIDENTE DU DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

ATTENDU QUE le directeur de poste de la MRC du Granit a assumé, pendant plusieurs années, la présidence du déjeuner du directeur pour la Fondation québécoise du Cancer;

ATTENDU QUE cet événement a pour but d'amasser des sommes permettant à des citoyens du territoire devant subir des traitements contre le cancer de bénéficier de services n'étant pas couverts par l'assurance maladie pendant leurs traitements;

ATTENDU QUE les traitements sont donnés gratuitement, mais que les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas couverts;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Granit sont situées loin des centres de traitements contre le cancer et que de parcourir de longues distances pendant les traitements s'avère difficile, voire même dangereux pour les personnes luttant contre la maladie;

ATTENDU QUE les fonds amassés par le déjeuner du directeur permettaient de récolter environ 5 500 \$ et ainsi offrir des jours d'hôtellerie à une trentaine de personnes de la MRC recevant des traitements;

ATTENDU QUE des demandes de levées de fonds fusent de partout, et ce, pour de nombreuses causes;

ATTENDU QUE le déjeuner du directeur était connu et attendu par la population du Granit de par le besoin considérable sur le territoire;

ATTENDU QUE les partenaires dans la tenue de l'événement sont fidèles et participatifs;

ATTENDU QUE l'événement rejoint la volonté de la Sûreté du Québec d'offrir une visibilité communautaire de ses services;

ATTENDU QUE l'événement permet un rapprochement agents/citoyens qui permet de faire connaître davantage les policiers qui desservent leur région et offre l'opportunité de développer un lien de confiance;

ATTENDU QU'en 2018 la Sûreté du Québec a décidé de ne plus permettre la tenue de cet événement en lien avec le respect de son code d'éthique;

ATTENDU QUE les élus de la MRC du Granit ont accepté de reprendre le flambeau, à la dernière minute, pour l'édition de 2018 afin de ne pas priver les malades de cette aide importante à leur guérison;

ATTENDU QUE l'édition de 2018 a reçu un moins grand engouement et que par conséquent moins de fonds ont pu être amassés;

ATTENDU QUE le déjeuner du directeur permettait d'amasser des sommes importantes par sa notoriété et son caractère attractif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la Sûreté du Québec d'accepter que le déjeuner pour la Fondation québécoise du Cancer soit à nouveau sous la présidence du directeur de poste de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5

ÉTAT DE SITUATION – RENOUELEMENT DES ENTENTES RELATIVES  
À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU  
QUÉBEC

2019-34

ÉTAT DE SITUATION – RENOUELEMENT DES ENTENTES

**RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC du Granit a été signée en avril 2008;

ATTENDU QUE ladite entente avait une durée de 10 ans et que cette dernière prenait fin en avril 2018;

ATTENDU QUE les ententes à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique et les MRC avaient été signées à différents moments et que par conséquent, leur date de renouvellement était aussi différente;

ATTENDU QU'en 2017 un comité provincial a été formé de représentants du ministère de la Sécurité publique, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec en vue de négocier les termes des nouvelles ententes dont une date uniforme de renouvellement;

ATTENDU QU'un renouvellement global des ententes à intervenir entre les MRC et la Sûreté du Québec était prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2017;

ATTENDU QU'en 2018 les négociations avaient toujours lieu en lien avec la facture aux municipalités des sommes payables à la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les pourparlers n'ont mené à ce jour à aucun renouvellement d'entente, les anciennes étant donc toujours en vigueur malgré le fait qu'elles sont échues;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires demande à la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec un état de situation quant aux négociations avec le ministère de la Sécurité publique en lien avec le renouvellement des ententes à intervenir entre les MRC et la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6

ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2019

**2019-35****PRIORITÉS ANNUELLES DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique de la MRC du Granit s'est réuni;

ATTENDU QU'il a été discuté des priorités que la MRC pourrait adopter pour la prochaine année;

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité publique s'entendent sur le fait que les priorités de 2018 sur lesquelles travaillent les agents du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit soient maintenues pour l'année 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les priorités de l'année 2019 du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit soient :

- Prévenir et combattre efficacement la prolifération de la culture et le trafic



- de stupéfiants;
- Réaliser des opérations de surveillance en regard des véhicules récréotouristiques (quads, motoneiges, bateaux.);
  - Réaliser des opérations de sécurité routière en secteur à risque afin de diminuer les collisions avec blessés et mortelles. Incluant les zones urbaines et semi-urbaines;
  - Mettre en place et tenir des stratégies de communication pour sensibiliser les différentes clientèles contre les crimes et fraudes contre la personne, de nature informatique (cybercriminalité) ou autre, et ce, dans une vision globale des réalités de notre MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7

ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

**2019-36**

**ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de monsieur Andy Kirouac à titre de technicien en prévention incendie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de monsieur Andy Kirouac à titre de technicien en prévention incendie, et ce, à compter du 4 mars 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8

DEMANDE POUR RENDRE ADMISSIBLE LE REMBOURSEMENT DES TAXES PAYÉES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

**2019-37**

**DEMANDE POUR RENDRE ADMISSIBLE LE REMBOURSEMENT DES TAXES PAYÉES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a suscité un important engouement dans les municipalités régionales de comté du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire;

ATTENDU QUE les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

ATTENDU QUE les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

ATTENDU QUE les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du Ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a adressé une correspondance le 25 octobre dernier à la sous-ministre du ministère de la Sécurité publique exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle;

ATTENDU QUE cette décision du MSP impacte financièrement les MRC et leurs municipalités qui ont pris leurs décisions et établi leurs budgets en fonction que les taxes nettes seraient remboursées comme à l'habitude;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE le ministère de la Sécurité publique applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités régionales de comté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE D'ÉVALUATION
---------------------------

11.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de janvier, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

11.2

RETOUR AU TRAVAIL – VISITEUR

**2019-38**

**RETOUR AU TRAVAIL – VISITEUR À L'ÉVALUATION**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Frédéric Fortin soit réembauché à titre d'inspecteur pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, au courant du mois de mars 2019, dès que la température le permet.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la directrice générale à procéder à la réembauche de cette ressource pour la prochaine saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)
---------------------------

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 13 février dernier. Il a été discuté de l'embauche de la ressource pour la Route des Sommets, de problèmes d'hébergement, de la tenue de l'AGA le 25 avril à Stratford, du taux de rétention des gens qu'on accueille qui est d'environ 43 % et de tout ce que ça implique aux ressources de Défi carrière pour recruter, accueillir, intégrer de nouveaux travailleurs en vue de la 3<sup>e</sup> version de Défi carrière qui débutera en mai prochain. Le Festival du cinéma du monde se tiendra du 25 au 28 avril sera une belle opportunité d'échanger avec les nouveaux arrivants. Madame Julie Morin souligne le fait qu'une première ébauche de la politique diversité culturelle a été présentée au Comité administratif de ce lundi. Le CA de la SDEG sera lui aussi consulté sur la politique pour mener à une adoption de la version finale par le conseil des maires en mars. Il a été décidé de réserver un montant de 50 000 \$ pour participer financièrement à la création d'un nouveau fonds régional, soit Catalyse Estrie pour aider les entreprises innovantes de la MRC du Granit.

12.2

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS

Une copie de la Politique de soutien aux organismes diffuseurs leur a été envoyée, il y a quelques jours, par courriel. Des questions sont posées en lien avec les critères d'admissibilité des diffuseurs. Il est entendu que ce sujet sera traité lors d'une rencontre du comité consultatif culturel.

12.3

RECOMMANDATIONS DU CCC – LISTE DES PROJETS DES ORGANISMES DIFFUSEURS

**2019-39**

**RECOMMANDATIONS DU CCC – LISTE DES PROJETS DES ORGANISMES DIFFUSEURS**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 28 600 \$ du Comité culturel de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 2 000 \$ du Festival St-Zénon;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 3 500 \$ de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 2 000 \$ du Festival Songe d'été en musique;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 3 000 \$ de la Municipalité de Lambton – Concerts sous le soleil, sous les étoiles;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 2 000 \$ de la Galerie d'art du presbytère de Lambton;

ATTENDU QUE notre comité consultatif culturel a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

ATTENDU QUE la liste desdits projets a été déposée au conseil des maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Comité culturel de Lac-Mégantic une aide financière de 28 000 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Festival St-Zénon une aide financière de 2 000 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse à la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic une aide financière de 3 500 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Festival Songe d'été en musique une aide financière de 2 000 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse à la Municipalité de Lambton – Concerts sous le soleil, sous les étoiles une aide financière de 2 500 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse à la Galerie d'art du presbytère de Lambton une aide financière de 2 000 \$.

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires au poste budgétaire Loisirs et Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4

REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018

**2019-40**

**REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018**

ATTENDU QU'une entente de développement culturel est signée depuis quelques années avec le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel prévoit que des montants résiduels peuvent être réaffectés;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir, dans le cadre de la signature de l'entente de développement culturel, une reddition de compte de ses activités pour l'année terminée;

ATTENDU QUE le bilan des activités réalisées dans le cadre de l'entente de 2018 a été déposé aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la reddition de compte de l'entente de développement culturel de l'année 2018.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que de la reddition de compte soit envoyée au ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

---

#### APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Madame le préfet informe les maires que la date limite pour le dépôt de projets est le 19 avril 2019. Les documents sont disponibles sur le site Internet de la MRC.

12.6

---

#### ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE – ROUTE DES SOMMETS

**2019-41**

#### **ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE – ROUTE DES SOMMETS**

ATTENDU QU'en 2017 le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis en place des fonds pour les MRC pour des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional;

ATTENDU QUE la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions a été confiée à la Table des MRC de l'Estrie;

ATTENDU QUE la Route des Sommets s'est vue octroyer des sommes pour les trois (3) prochaines années pour la mise en application du plan d'action et des recommandations visant le développement de la Route des Sommets;

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit (SDEG), en partenariat avec les MRC des Sources et du Haut-Saint-François, a procédé au recrutement d'une ressource;

ATTENDU QUE la ressource dédiée à la Route des Sommets travaillera dans l'équipe du développement économique dans les locaux de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC recommande l'engagement de madame Catherine Lecomte, à titre de coordonnatrice à la Route des Sommets, et ce, pour une durée indéterminée.

QUE son salaire soit celui de la classe C prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

QUE les sommes reliées à son engagement soient facturées à la Société de développement du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS**

Madame France Bisson, présidente du CCL, fait un résumé de la dernière rencontre, soit la consultation dans le cadre de la planification stratégique loisirs. Elle remercie les gens pour la participation et invite 5 représentants par municipalités à la seconde rencontre, le 14 mars prochain à St-Sébastien. Une invitation est remise aux maires ce soir et une autre leur sera aussi envoyée par courriel.

12.8

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Madame le préfet informe les maires que la dernière rencontre a porté sur la liste de projets dans le cadre de la Politique des organismes diffuseurs, lesquels ont été traités au point 12.3.

12.9

---

**EMBAUCHE – RESSOURCE EN LOISIRS****2019-42****DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PROJETS JEUNESSE LOCAUX – AGENT D'ANIMATION DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le Secrétariat à la jeunesse a annoncé une possibilité de soutien financier via son Programme projets jeunesse locaux;

ATTENDU QUE le programme prévoit l'obtention d'un soutien financier jusqu'à 50 000 \$ ayant pour but de financer des projets jeunesse;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a prévu un projet-pilote visant l'embauche d'une ressource à titre d'agent d'animation du territoire;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit en continuité et en cohérence de la démarche de planification stratégique loisir en cours depuis le printemps 2018 sur l'ensemble du territoire sous le leadership du Conseil sport loisir de l'Estrie;

ATTENDU QUE les enjeux démographiques identifiés dans le cadre de cette démarche tout autant que les constats de défis rencontrés au quotidien dans l'ensemble des 20 municipalités nous sollicitent à mettre en place des stratégies structurantes pour assurer la vitalité et le dynamisme de notre territoire et de nos milieux de vie. Il va sans dire que les jeunes sont au cœur même de cette nécessité.

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement du Granit a recommandé le dépôt d'un projet via sa résolution 2019-02-13-12;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires mandate la MRC du Granit pour procéder au dépôt d'un projet pilote au Secrétariat à la jeunesse permettant l'embauche d'un agent d'animation du territoire, pour une période d'un an, et ce, dans le cadre de l'appel de projets au Programme projets jeunesse locaux.

QUE le conseil des maires s'engage à participer au projet d'animation visant à :

- Renouveler le bénévolat, la participation citoyenne et l'engagement civique par des stratégies régénérées, adaptées aux jeunes et en favorisant les complicités intergénérationnelles;
- Revitaliser l'offre d'activités au cœur même de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance de nos citoyens et de nos jeunes : actives, au goût du jour et adaptées aux modes de vie d'aujourd'hui;
- Agir ensemble, complices tant au plan local, par secteur qu'au niveau MRC afin d'instaurer une nouvelle dynamique dans l'action.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Secrétariat à la jeunesse un soutien financier à la hauteur de 50 000 \$ pour la réalisation du projet-pilote d'embauche d'un agent d'animation du territoire.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve que la contribution de la MRC soit d'une valeur équivalente à 11 603 \$, et ce, de la manière suivante :

- Intégration;
- Supervision;
- Fourniture de bureau;
- Frais de déplacement et salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 13.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 13.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Des discussions ont lieu au niveau des rencontres qui ont eu lieu et celles à venir avec la compagnie Dessercom en lien avec la couverture ambulancière sur le territoire.

## 14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

### 14.2

#### DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC – DEMANDE D'AJOUT DU FOURNISSEUR CÂBLE AXION AU PROGRAMME DE SUBVENTION FAMILLES BRANCHÉES

#### **2019-43**

#### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC – DEMANDE D'AJOUT DU FOURNISSEUR CÂBLE AXION AU PROGRAMME DE SUBVENTION FAMILLES BRANCHÉES**

ATTENDU QU'un nouveau programme Familles branchées, du gouvernement du Canada, permet aux familles canadiennes admissibles d'accéder à des forfaits internet haute vitesse au prix de 10 \$ plus taxes par mois, et ce, par les fournisseurs de services internet participants;

ATTENDU QUE la compagnie Axion couvre le territoire d'un grand nombre de municipalités du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la compagnie Axion ne fait pas partie des fournisseurs de services internet participants au programme Familles branchées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac a fait parvenir à la MRC du Granit une résolution afin que cette dernière demande à Axion de s'inscrire comme fournisseur de services internet participants au programme Familles branchées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires appuie la Municipalité de Frontenac et demande à la compagnie Axion de s'inscrire en tant que fournisseur de services internet participants au programme Familles branchées, du gouvernement du Canada, afin que les familles des municipalités de la MRC du Granit puissent bénéficier de ce programme si elles sont admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

15.1

COMPTES À PAYER

**2019-44**

**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Janvier 2019	272 406,52 \$
-------------------	--------------	---------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de janvier 2019. Aucune question n'est posée.

15.3

REMISE DES RELEVÉS 1 ET T4 POUR L'ANNÉE 2018

Sont remis ce soir à chacun des maires les relevés 1 ainsi que les T4 pour l'année 2018.

15.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, j'explique aux maires les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis ce



soir pour adoption.

### **2019-45**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 15.5

#### MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES

### **2019-46**

#### **MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE le conseil des maires peut fixer, tel que prévu par l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, les modalités pour le versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit établisse que la paie du préfet soit versée toutes les deux (2) semaines.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit établisse que la paie des autres élus soit versée toutes les quatre (4) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 15.6

#### FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS D'ORGANISMES EXTERNES

J'explique aux maires qu'après validation, il est possible pour la MRC de rembourser des frais de déplacement pour les élus lorsqu'ils sont mandatés, par résolution, pour représenter la MRC.

### 15.7

#### REMPLACEMENT DE MEMBRES – DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC

### **2019-47**

#### **REMPLACEMENT DE MEMBRES – DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les membres suivants soient nommés sur différents comités :

**COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS**

Monsieur Jacques Dostie, conseiller à la Ville de Lac-Mégantic en remplacement de monsieur François Jacques, et ce, pour la Ville de Lac-Mégantic.

**COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac en remplacement de madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, et ce, pour le Secteur Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

**2019-48**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le maire, monsieur Yvan Goyette, donne avis que suite aux démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE » sera adopté à une séance subséquente.

15.9

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

**2019-49**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE**

QU'il soit, par la présente, déposé par la mairesse, madame France Bisson, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

15.10

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

**2019-50**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis que suite aux démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE » sera adopté à une séance subséquente.

15.11

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**2019-51****DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Claude Roy, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

15.12

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

J'informe les maires qu'un projet de la Politique sera déposé lors de la prochaine séance.

15.14

PROVENANCE DES DONNÉES DU DÉCRET DE LA POPULATION

Les maires ont reçu un résumé de la provenance du décret mais la réponse est toujours attendue suite à l'envoi de la résolution no 2019-10 demandant des explications. Des discussions ont lieu au sujet de la possibilité de contester des chiffres de certaines municipalités.

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS
--------------------------

**COGESAF :**

Il n'y a aucun développement.

**COBARIC :**

Il n'y a aucun développement.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Une rencontre a eu lieu le 7 février dernier à laquelle il a été question de l'augmentation de la fréquentation du parc, de l'acceptation des chiens dans certains secteurs du parc. L'installation d'une œuvre d'art sera faite d'ici l'été dans la municipalité de Nantes, soit au centre du carrefour giratoire.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Lors de la dernière rencontre il a été question de l'augmentation de la fréquentation du parc. La phase 2 des travaux de la plage débutera. Une borne d'information touristique sera installée au Parc.

**Table des MRC de l'Estrie :**

Lors de la dernière rencontre, des projets dans le cadre du FARR ont été analysés. Il a aussi été question du PAGIEPS, du chantier main-d'œuvre auquel 7 MRC ont

participé et d'un sondage auprès des 12-35 ans en lien avec les besoins concernant l'attractivité en Estrie.

Il est question du décès du préfet de Coaticook, monsieur Jacques Madore. Les maires offrent leurs condoléances à la MRC Coaticook.

### **Ressourcerie du Granit :**

Lors de la dernière rencontre il a été question d'une entente avec la Beauce pour de la fourniture au niveau des vêtements.

### **Centre universitaire des Appalaches :**

Lors de la dernière rencontre, qui s'est tenue par téléphone, il a été question du remplacement du directeur général.

### **Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse**

Une rencontre est prévue le 28 mars prochain à laquelle il sera évalué si ce comité demeure ou sera aboli.

### **Comité voie de contournement**

Une demande commune de la Ville de Lac-Mégantic et des municipalités de Nantes et Frontenac a été envoyée demandant que le triage se fasse dorénavant dans le parc industriel. Un accusé réception du rapport de faisabilité de la part du gouvernement a été reçu. Le 19 mars prochain aura lieu une rencontre avec Transport Canada concernant les étapes à venir d'ici la venue du BAPE en mai prochain.

17.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

#### 17.1

#### PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de janvier a affiché un rendement de 7,49 % supérieur à ce qui avait été budgété. Quant aux dépenses, elles sont de 27 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 11,4 % au-dessus du budget.

18.0	VARIA
------	-------

### **Reconnaissance employés**

Madame le préfet fait un retour sur le questionnement au niveau de l'achat de cartes LM pour la reconnaissance aux employés. Elle ajoute que ce sujet a été discuté lors de la dernière rencontre du comité administratif et qu'il a été conclu que ce genre de décisions relèvent de la direction générale.

### **Réparation du DAB**

#### **2019-52**

#### **ENGAGEMENT - RÉPARATION DU DAB**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit engage la firme Les Concepts Gouin-Beauregard Inc. pour effectuer le démantèlement et la réparation de l'équipement servant à traiter les boues de fosses septiques.

QUE le conseil des maires approuve le paiement d'un montant de 195 200 \$ à la firme Les Concepts Gouin-Beauregard Inc. pour effectuer le démantèlement et la réparation de l'équipement servant à traiter les boues de fosses septiques.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues au règlement d'emprunt no 2018-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Abattage d'arbres**

Monsieur Bernard Grenier, maire suppléant de la Municipalité de Milan, questionne le pouvoir de la réglementation municipale en lien avec l'abattage d'arbres. Il est entendu de faire certaines vérifications et de traiter ce sujet à nouveau lors de la prochaine rencontre.

### **Données GSP erronées**

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, soumet une problématique au niveau de certaines données GPS qui amènent des voyageurs à emprunter des itinéraires erronés. J'explique aux maires qu'il existe une procédure pour faire corriger ce genre de données. La procédure sera envoyée aux directeurs généraux par courriel.

19.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Aucune question n'est posée.

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

### **2019-53**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 20 février 2019 soit levée, il est 22 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 20 février 2019, et ce pour les résolutions 2019-31, 2019-36, 2019-38, 2019-39, 2019-41, 2019-44 et 2019-52.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale